

ETAG

Rapport de la Comité de Direction

18 mai 2007

C'est notre dernier bulletin avant la clôture de la période initiale de l'Offre, le 21 mai ; toutes nos démarches pour assurer la continuation des avantages tarifaires des Actionnaires Fondateurs ont, pour le moment, pris fin.

Nous vous rappelons qu'Eurotunnel avait l'intention de supprimer nos droits après la Date de Règlement-Livraison finale, prévue le 22 juin 2007. Ceci a été évité, mais nous devons continuer à être vigilants.

Les étapes pour arriver à ce stade ont été les suivants:

Persuader l'AMF d'exiger une clause supplémentaire dans la Note d'Opération stipulant que ceux qui n'accepteraient pas l'Offre pour les actions qualifiantes continueraient à bénéficier des avantages tarifaires

Persuader le Takeover Panel d'exiger que la lettre du 5 mai soit transmise aux Actionnaires Fondateurs, confirmant qu'il n'y avait pas d'intention **actuelle** de supprimer ces avantages tarifaires et prorogeant la période de l'Offre afin de permettre à ceux qui, par erreur, l'avaient acceptée, de retirer leurs acceptations

Obtenir une lettre de la part des avocats d'Eurotunnel, Freshfields, devant notre menace de procès, confirmant que les avantages tarifaires continueront pour le moment, et que les modalités de réservation actuelles continueront après le mois de novembre de cette année.

L'ETAG a été représenté aux audiences et appels devant le Takeover Panel, dont le dernier a eu lieu cet après midi, par nos membres Edward Nugee QC [Queen's Counsel, avocat senior], Michael Spencer QC, Russell Ford FCA [Fellow of the Institute of Chartered Accountants, expert comptable] et John Webley FCA, sans avoir eu à puiser dans la caisse de l'ETAG. Ils ont également présenté notre argumentation auprès de l'AMF, et S.J. Berwin s'est chargé des pourparlers avec Freshfields.

A l'audience d'aujourd'hui nous avons essayé de persuader le Takeover Panel de statuer en sorte que les actions requises pour avoir des avantages tarifaires constituaient une classe à part (ce qui aurait renforcé encore davantage notre position), mais nous n'avons pas réussi. Cependant, cela n'altère aucunement le progrès que nous avons déjà fait.

La prochaine démarche.

Cela dépend du résultat de l'Offre, qui devrait être annoncé le 31 mai (même si le cercle des initiés pense pouvoir le savoir une semaine avant) et, si le seuil de 50% d'acceptations est dépassé, le résultat de la Période de Réouverture pour accepter l'Offre.

Soyez assurés que l'ETAG fera de son mieux pour assurer que les Avantages Tarifaires continuent dans un avenir prévisible.